

Plan de contrôle Communauté d'Agglomération du Grand Dole

- Bilan 2018 -

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, délégataire de compétence de type 3, a mis en œuvre une cellule d'instruction composée d'une instrutrice à temps plein et d'un chef de service Habitat pour le tiers de son temps sur la mission « Anah » - jouant le rôle de chef d'unité.

Quelques chiffres

- 129 dossiers engagés (117 dossiers « propriétaires occupants », 9 dossiers « bailleurs » et 3 dossier « ingénierie »)
- 168 demandes de paiements Anah traitées, dont 151 demandes de solde (134 dossiers « propriétaires occupants », 15 dossiers « bailleurs » et 2 dossiers « ingénierie »).

Plan de contrôle externe

Des contrôles sur place ont été réalisés avant paiement sur 21 dossiers :

- 20 dossiers de propriétaires occupants, soit 14,9 % des dossiers proposés au paiement (l'objectif était de 15%).
Réalisation en hausse par rapport à l'an dernier (2 fois supérieur) avec un taux de réalisation très roche de l'objectif qui avait lui aussi été réévalué (de 10 à 15 %).
- 1 dossier de propriétaire bailleur, portant sur un total de 3 logements, soit 11,5 % des dossiers proposés au paiement (l'objectif était de 20 %).
Ce résultat s'explique par le fait que certains dossiers importants, tant en terme de logements qu'en subventions accordés, ont fait l'objet d'un contrôle fin 2017 alors que le solde du dossier n'a été enregistré qu'en 2018.

Le choix des contrôles propriétaire occupants est aléatoire, selon la localisation ou la nature des travaux, et de manière plus systématique pour les projets locatifs.

Plan de contrôle interne

- *Le contrôle de premier niveau*

Les dossiers engagés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en tant que service instructeur représentent 129 dossiers, pour 136 logements.

Le travail d'instruction repose principalement sur une instrutrice unique, accompagné lors des périodes d'activités soutenues par le chef d'unité. A noter que cette année, sans doute du fait de la dématérialisation de la demande, le rythme de dépôt a été davantage linéaire sur l'ensemble de l'année.

D'un point de vue formel, 15 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle de 1^{er} niveau formalisé, 12 portants sur des dossiers de propriétaires occupants (9,6 % des dossiers) et 3 dossiers de propriétaire bailleur (25,0 %). Pour rappel, les objectifs de contrôle étaient fixés à 10 % pour les propriétaires occupants et 10 % pour les bailleurs.

Là encore l'objectif avait été réévalué en 2018 pour les propriétaires occupants, passant de 5 à 10%.

Un contrôle « occupant » s'est révélé défavorable pour lequel des travaux non éligibles avaient été retenus dans le calcul de subvention ; et un dossier bailleur également puisqu'une transformation d'usage était retenue sur un projet global mais hors OPAH-RU, donc non recevable.

Ces erreurs ont été corrigées avant engagement des subventions et ont fait l'objet d'un travail d'information auprès de l'instructeur.

A noter que la proximité de l'instructrice avec le chef d'unité (bureau partagé) permet une simplicité d'échanges qui ne s'en trouvent pas formalisés par davantage de contrôle de 1^{er} niveau. Toutefois une grande majorité des dossiers font l'objet d'un regard de la part du chef d'unité, sans pour autant quantifier ce travail.

- *Le contrôle hiérarchique*

3 contrôles hiérarchiques ont été réalisés cette année, sur un objectif de 3.